

Évaluer les compétences en pédagogie des candidats à des postes d'enseignants en médecine

Assessing the Teaching Skills of Candidates for Medical Teaching Jobs

H. Roché

© Lavoisier SAS 2016

Un récent communiqué de l'Académie nationale de médecine a relancé le débat sur l'évaluation des candidats à des postes universitaires [1]. Ce communiqué soutient la mise en place d'un outil d'évaluation en pédagogie : le score SIAPS (Score individuel d'aptitude à la pédagogie en santé) proposé par la conférence des doyens. Au sein de ce score figurent les publications dans des journaux médicaux en langue française et, c'est sur ce point, que l'Académie argumente.

Cette note souligne parfaitement l'absence de critères reconnus pour valider les capacités pédagogiques des candidats. Leur évaluation scientifique, bien que partielle, s'appuie sur le score SIGAPS, la qualité des publications dans les revues anglo-saxonnes de référence, l'obtention de crédits de recherche. Sans que tout cela ne soit normé et encadré par des recommandations officielles, ces critères sont considérés comme suffisants s'ils sont adaptés à chaque discipline, ce qui est le rôle de chacun des CNU comme de fixer les niveaux minimums exigés. L'Académie relève avec justesse que les revues en langue française ne bénéficient pas de facteurs d'impact élevés et ne valorisent donc pas le score SIGAPS, d'où la proposition de les intégrer dans l'évaluation pédagogique.

Qu'en est-il des critères en pédagogie ? Il semble nécessaire de pouvoir apprécier la qualité de la formation du futur enseignant, son volume d'enseignement et ses publics habituels (facultaires en deuxième et troisième cycles, écoles, FMC...), son rayonnement (conférences sur invitations, publications pédagogiques...).

À ce jour, seule l'obtention d'un DU de pédagogie médicale est fortement recommandée comme gage d'apprentissage avec les outils modernes inclus dans la réforme structurelle des deuxième et troisième cycles. La leçon de pédagogie délivrée lors du passage devant le CNU tient lieu de validation de l'aptitude à l'enseignement.

Le score SIAPS est en phase d'essai dans la plupart des UFR sans reconnaissance officielle ministérielle pour l'instant. Il fait intervenir les charges d'enseignement, à tous les stades des études, en volume horaire pondéré de 0,5 à 2 selon le niveau universitaire, la formation pédagogique personnelle (DU, validation SIDES, heures de formation), les activités pédagogiques et services rendus (production de sujets d'examen, documents pédagogiques, responsabilités d'UE...) avec des coefficients de pondération entre 2 et 10. Ce score s'étend sur les dix dernières années et n'est qu'autodéclaratif par le candidat.

Cette première ébauche sera sûrement très utile, mais devrait être affinée par une réévaluation des facteurs de pondération des différents items, la période d'enregistrement compte tenu des anciennetés différentes des candidats MCU et PU, d'un premier recensement sur une ou deux années pour juger des moyennes et écarts selon les candidats et les disciplines.

L'Académie nationale de médecine, en concertation avec le Syndicat de la presse et de l'édition des professionnels de santé, soutient cette initiative comme la conférence des présidents de section de CNU. Cela sous-entend qu'il faut inciter les candidats à écrire des textes dans ces revues en langue française (lesquelles ?), sur des sujets à définir (revue générale, dossiers de préparation à l'ECN, modalités d'actes techniques, d'examen diagnostiques ou thérapeutiques, actualités...) et à valoriser en points SIAPS ces publications (actuellement coefficient 2). Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et la conférence des présidents de CNU se doivent d'être les juges indépendants qui devront trancher.

H. Roché (✉)
Institut Claudius-Regaud,
institut universitaire du cancer Toulouse-Oncopole,
1, avenue Irène-Joliot-Curie,
F-31059 Toulouse cedex 09, France
e-mail : Roche.Henri@iuct-oncopole.fr

Au-delà de l'intérêt pour les candidats à publier en français et de pouvoir valoriser leur publication, le soutien à une littérature médicale française doit retenir notre attention de même que la qualité exigée pour les publications doit participer à cet effort collectif.

Pour autant, il faut poursuivre le développement d'outils d'évaluation en pédagogie pour les candidats aux enseignements universitaires et, en particulier, en prenant en compte

les larges possibilités nouvelles qu'offrent les moyens numériques.

Référence

1. Communiqué de l'Académie nationale de médecine, séance du 26 janvier 2016 sur la valorisation des revues médicales en langue française, www.academie-medecine.fr